

RAPPORT ANNUEL 2024



**ESTRIE
RICHELIEU**
ASSURANCE AGRICOLE

TABLE DES MATIÈRES

02 Notre mission, nos valeurs, notre valeur ajoutée

03 Message du président
du conseil d'administration

04 Message du président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

06 Le conseil d'administration

08 Les comités

10 Tour d'horizon de l'année en chiffres

11 Faits saillants

12 Responsabilité de la direction à l'égard
de la présentation de l'information financière

13 Certificat de l'actuaire

14 Rapport de l'auditeur indépendant

18 État du résultat global

18 État des variations de l'avoir des membres

19 État de la situation financière

20 État des flux de trésorerie

21 Notes complémentaires



Notre mission, nos valeurs, notre valeur ajoutée

Notre mission – l'esprit en paix

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Notre mission est :

- › D'offrir une gamme de produits d'assurance diversifiés qui évoluent au rythme des besoins changeants des producteurs agricoles ;
- › De faciliter la vie des producteurs grâce à des services de prévention visant à les aider à réduire les risques de perte ;
- › D'assumer son rôle de leadership en assurance agricole partout au Québec.

Nos valeurs – au cœur de tout ce que nous entreprenons

Le mutualisme - Nous respectons les valeurs durables du mutualisme, lesquelles sont enracinées dans la culture de notre compagnie depuis sa création. Ce sont elles qui nous guident dans nos choix, nos réalisations et nos relations avec nos publics internes et externes.

Le souci de la clientèle - Satisfaire et répondre aux besoins de nos membres et partenaires est fondamental pour nous.

La collaboration – L'un des piliers de notre réussite repose sur une saine collaboration entre notre équipe et nos partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour franchir les barrières afin que les objectifs fixés soient atteints équitablement et dans un respect mutuel.

L'intégrité – L'intégrité et la qualité sont deux éléments indissociables, voilà pourquoi nous suivons les normes éthiques les plus strictes.

L'excellence – Notre quête de l'excellence est l'élément moteur qui nous permet d'offrir des produits et des services de qualité exceptionnelle. Pour y arriver, nous mettons en place des processus et meilleures pratiques à tous les niveaux opérationnels.

Notre valeur ajoutée – un groupe terre à terre et à la hauteur des attentes

Nous aspirons à toujours faire plus et toujours faire mieux. La protection du patrimoine est un enjeu de taille dans le secteur agricole, et nous y veillons depuis 133 ans. Estrie-Richelieu est un groupe terre à terre qui comprend les enjeux auxquels font face les producteurs agricoles et producteurs de la relève. Voilà pourquoi nous sommes résolument engagés à leur offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur de leurs attentes.

Message du président du conseil d'administration



Chers membres,

Comme vous le savez, Estrie-Richelieu a à cœur les valeurs mutualistes et met un point d'honneur à offrir des services de qualité, à gérer ses opérations avec excellence et à adopter une approche financière prudente afin d'assurer un engagement à long terme envers ses membres. Ces efforts nous permettent non seulement de bâtir une mutuelle solide et durable, mais aussi de demeurer fidèles à notre mission envers les agriculteurs, et ce, depuis plus de 133 ans.

L'année 2024 a été favorable pour Estrie-Richelieu, démontrant la résilience de notre modèle mutualiste et l'efficacité de notre gouvernance. Face à un environnement en constante évolution, où les défis sont nombreux, diversifiés et de plus en plus complexes, nous avons poursuivi notre mission avec rigueur et détermination.

Le conseil d'administration, que j'ai l'honneur de présider, est composé d'administrateurs dont la diversité et la complémentarité des expertises constituent un atout majeur nous permettant d'enrichir nos discussions et d'améliorer la qualité de nos décisions. Cette richesse d'expériences nous aide à anticiper les défis et à ajuster nos stratégies afin de mieux répondre aux besoins de nos membres.

Nous avons mis un accent particulier sur l'adaptation aux nouvelles réalités économiques, climatiques et à l'évolution rapide des technologies, qui influencent de plus en plus notre secteur. La transformation numérique et les enjeux de cybersécurité se sont glissés au cœur de nos préoccupations, nécessitant des investissements stratégiques afin d'assurer la modernisation de nos opérations et la protection des données de nos membres.

Conscient des défis financiers auxquels font face les agriculteurs québécois, le conseil d'administration, après deux années sans augmentation des tarifs, est fier d'annoncer une réduction moyenne de 3,5 % des tarifs en assurance agricole pour 2025. Cette baisse, rendue possible grâce à une gestion rigoureuse et à la solidité financière de notre mutuelle,

reflète notre volonté d'offrir à nos membres les meilleures protections d'assurance adaptées aux besoins des agriculteurs à des coûts justes et accessibles.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement mes collègues administrateurs pour leur implication et leur dévouement, ainsi que la direction pour son leadership exemplaire. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers nos partenaires et, surtout, à adresser mes sincères remerciements à nos membres pour leur confiance et leur fidélité.

Nous poursuivrons notre mission avec engagement et ambition afin de continuer d'accompagner nos membres face aux défis de demain et de leur offrir des solutions adaptées à leurs besoins.

Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration

Message du président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations



Chers membres et partenaires,

L'année 2024 représente non seulement une année exceptionnelle dans l'histoire de notre mutuelle d'assurance agricole, mais également un jalon historique. En effet, nous avons dépassé, pour la première fois, les 100 M\$ en volume de primes souscrites, qui résulte d'une croissance quinquennale de 54 %. Ce succès témoigne de la confiance renouvelée de nos membres et partenaires, ainsi que de l'expertise que nous cultivons depuis 133 ans au service des producteurs agricoles du Québec.

Notre performance financière s'illustre également par des résultats financiers remarquables: nos profits de placements atteignant 8 M\$ en 2024 comparativement à 6 M\$ en 2023, représentant 40 % des profits bruts. Par ailleurs, notre résultat net après impôts s'établit à 14,9 M\$, portant l'avoir des membres à 169,8 M\$.

Cette lancée s'inscrit dans un cycle de cinq années consécutives de résultats positifs de nos opérations d'assurance. Ils confirment notre capacité à assurer une croissance soutenue et à renforcer la stabilité financière de notre mutuelle. Néanmoins, nous demeurons conscients qu'un équilibre à long terme est primordial afin de faire face aux nombreux défis de notre secteur.

Nous devons donc poursuivre la gestion prudente de l'avoir des membres afin de garantir la pérennité de notre mission et la protection de nos membres. Ces actions se concrétisent par des choix stratégiques essentiels :

La croissance rapide des valeurs des biens agricoles assurables au cours de la dernière décennie impose une adaptation constante de notre capital. Cette évolution signifie que les capacités d'assurance de notre mutuelle doivent s'adapter afin de refléter leur juste valeur, assurant ainsi une protection adéquate des exploitations agricoles. Une gestion conservatrice de l'avoir des membres nous permet de maintenir cette capacité d'ajustement, garantissant aux agriculteurs

une sécurité financière à la hauteur de leurs investissements.

La réassurance représente un coût significatif pour notre mutuelle. En renforçant notre avoir des membres, nous pouvons réduire ainsi les frais importants associés à la réassurance. Cette autonomie financière accrue nous permet d'optimiser nos ressources et d'offrir des protections d'assurance agricole à un juste prix.

Les événements climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et coûteux. L'ouragan *Debby*, est devenu l'événement climatique le plus dispendieux de l'histoire du Québec, surpassant les coûts engendrés par la tempête de verglas de 1998. Cette réalité impose une réserve financière suffisante pour absorber les conséquences de telles catastrophes sans compromettre la viabilité de notre mutuelle. Une gestion rigoureuse de notre capital nous permet de répondre efficacement à ces défis climatiques.

Les incertitudes liées aux relations commerciales avec les États-Unis, notamment en raison des modifications potentielles de l'ACEUM, créent un climat d'instabilité économique. Une solidité financière accrue nous prépare à faire face aux conséquences négatives que de telles modifications pourraient entraîner, assurant ainsi la protection des intérêts de nos membres.

L'évolution rapide des technologies transforme le secteur de l'assurance. Investir dans le développement informatique est devenu essentiel afin d'optimiser nos opérations, améliorer la gestion des risques et la qualité de nos services. Un investissement judicieux dans ce domaine nous assure de demeurer optimal tant au niveau des technologies informatiques que de la cybersécurité, tout en offrant aux agriculteurs un niveau de service exceptionnel.

En consolidant notre avoir des membres, nous réduisons aussi la nécessité de dépendre des profits d'opérations d'assurance afin de maintenir une rentabilité globale. En effet, au cours des cinq dernières années, les revenus



de placements découlant de cet avoir ont constitué 31% de l'ensemble de nos revenus. Cela nous a permis une plus grande latitude afin d'offrir des produits d'assurance de qualité au meilleur prix pour les assurés, tout en maintenant un équilibre financier durable.

Enfin, notre approche prudente nous permet de poursuivre notre politique de stabilisation tarifaire. Après deux années consécutives sans augmentation des tarifs, nous sommes fiers d'annoncer une réduction moyenne de 3,5% des tarifs en assurance agricole pour 2025. Ainsi, dans la grande majorité des polices, seule l'augmentation des valeurs assurées entraînera une hausse des primes, garantissant ainsi des protections abordables et adaptées aux réalités du secteur agricole.

Notre structure mutualiste constitue un atout majeur qui nous permet de concentrer nos ressources sur l'atteinte de nos objectifs sans la pression de rémunérer des actionnaires. Ainsi, nos priorités demeurent les mêmes depuis 133 ans: offrir les meilleurs produits d'assurance agricole au meilleur prix, accompagnés de services de prévention et d'indemnisation de haute qualité.

En terminant, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à nos partenaires du réseau de courtage pour leur fidélité, ainsi qu'à l'ensemble de nos membres qui nous font confiance afin de protéger leur patrimoine. J'aimerais aussi saluer le travail exceptionnel de nos employés, qui, par leur engagement et leur professionnalisme, font d'Estrie-Richelieu une mutuelle qui se démarque par son excellence. Leur contribution quotidienne est essentielle à notre succès et à la qualité des services que nous offrons.

Ensemble, nous poursuivrons notre mission avec rigueur et détermination, afin de bâtir une mutuelle toujours plus forte, résiliente et tournée vers l'avenir.

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA

Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations



Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2024



Normand Renaud, AGR
*Président du conseil
d'administration*
Saint-Hyacinthe – Québec



Rachel Missout, M. Sc.
*Vice-présidente du conseil
d'administration*
Saint-Blaise-sur-Richelieu – Québec



M^e Stéphane Bibeau,
LL.B., DDN, MBA¹
*Président de la compagnie,
chef de la direction et
chef des opérations*
Carignan – Québec



André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
Saint-Hyacinthe – Québec



Sébastien Gagnon
Pike-River – Québec



Sophie Gendron, AGR, MBA
Bromont - Québec



Léon Guertin, ING., MBA
Saint-Hyacinthe – Québec



Marc-André Larochelle, M. Sc.
Candiac – Québec



Claude Lemire
Nicolet – Québec



Marie-Claude Mainville, AGR
Saint-Pie – Québec



Jacques Péloquin
Sainte-Victoire-de-Sorel – Québec



Hubert Philion, M. Sc., ING.
Hemmingford – Québec



Marylène Plante, B.Sc., ASA, AICA
Saint-Hyacinthe – Québec



Christian St-Jacques
Saint-Pie – Québec



Mélanie McMillan, LL.B.²
*Secrétaire de la compagnie
Saint-Amable – Québec*



M^e Anaïs Fournier,
LL.B., DESS, LL.M., CEC³
*Directrice juridique et secrétaire
adjoite de la compagnie
Waterloo – Québec*



Les comités

Au 31 décembre 2024

Exécutif:

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Rachel Missout, M. Sc., vice-présidente
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › Jacques Péloquin
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC³

Éthique:

- › Marie-Claude Mainville, AGR, présidente
- › Sophie Gendron, AGR, MBA
- › Claude Lemire
- › Rachel Missout, M. Sc.
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹⁻⁴
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC³

Audit:

- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA, présidente
- › Marc-André Larochelle, M. Sc.
- › Hubert Phillion, M. Sc., ING.
- › Christian St-Jacques
- › Mélanie McMillan, LL.B.²

Mise en nomination:

- › Normand Renaud, AGR, président
- › André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
- › Sophie Gendron, AGR, MBA
- › Léon Guertin, ING. MBA
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC³

Probité et compétence:

- › Normand Renaud, AGR, président
- › André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
- › Sophie Gendron, AGR, MBA
- › Léon Guertin, ING. MBA
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC³

Placements:

- › Jacques Péloquin, président
- › Sébastien Gagnon
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › Christian St-Jacques
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC³

¹ Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations - non administrateur

² Secrétaire du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

³ Secrétaire adjointe du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

⁴ Invité d'office



Tour d'horizon de l'année en chiffres

CROISSANCE QUINQUENNALE

54 % **VOLUME DE PRIMES SOUSCRITES**
Confirme notre leadership en assurance agricole.

55 % **AVOIR DES MEMBRES**
Soutient notre capacité à assurer les biens agricoles dont les valeurs s'accroissent.

RATIOS IMPORTANTS

31 % **POURCENTAGE DES PROFITS BRUTS PROVENANT DES PLACEMENTS**

69 % **POURCENTAGE DES PROFITS BRUTS PROVENANT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE**

99 % **TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES SUITE À UNE VISITE DE PRÉVENTION**

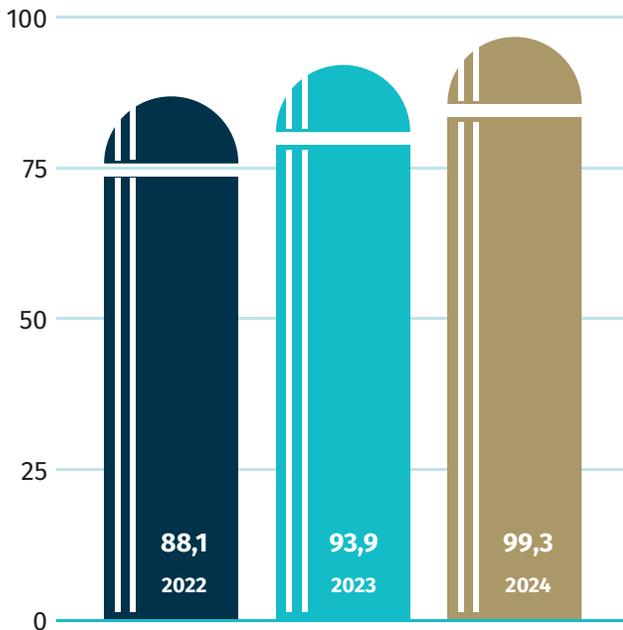
97 % **TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES SUITE À UN RÈGLEMENT DE SINISTRE**

PÉRENNITÉ

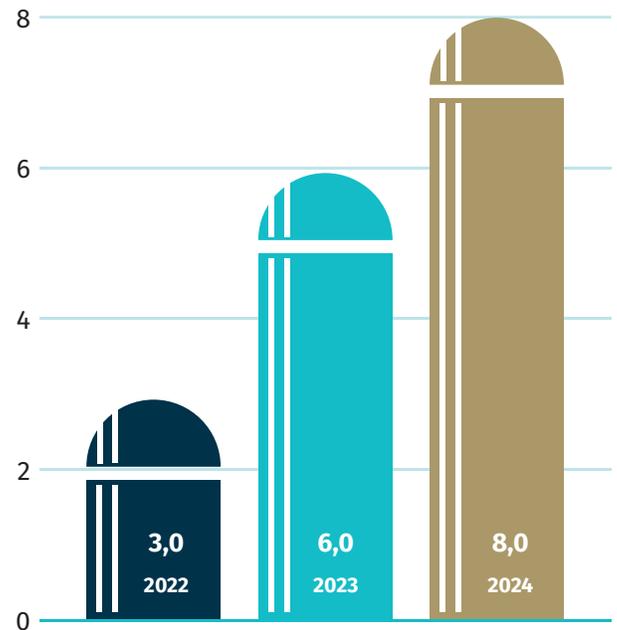
133 **DES VALEURS DURABLES QUI CONTRIBUENT À SA PÉRENNITÉ**
Une relation de 133 années qui se perpétue de génération en génération.

Faits saillants

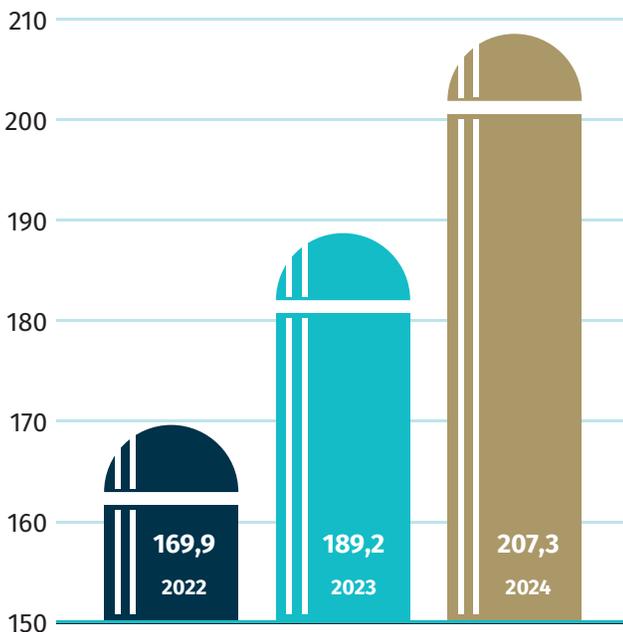
PRODUITS D'ASSURANCE M\$



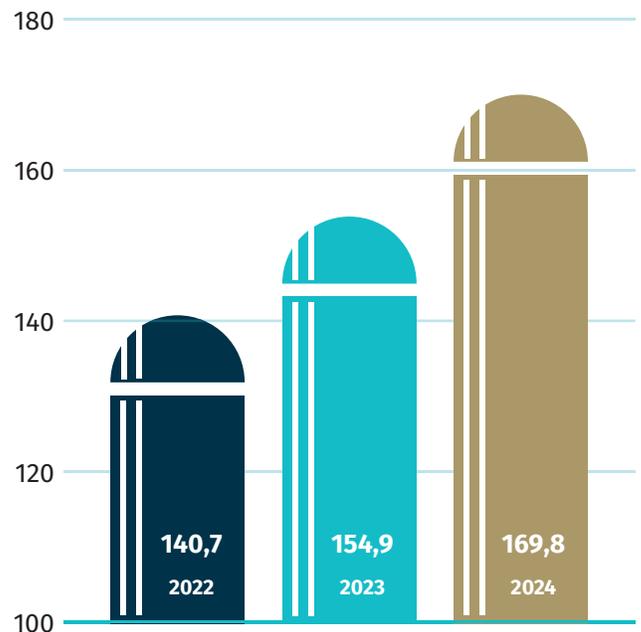
PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS M\$



ACTIFS M\$



AVOIR DES MEMBRES M\$



ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE



La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre l'auditeur indépendant et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.



L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé ci-après.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure ci-après.



Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

Le 18 février 2025

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

Isabelle Lefebvre, CPA auditrice
Trésorière et vice-présidente, finances



Mélanie McMillan, LL.B.
Secrétaire de la compagnie
et secrétaire de direction

M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M., CEC
Directrice juridique et secrétaire adjointe
de la compagnie



ÉTATS FINANCIERS
**CERTIFICAT
DE L'ACTUAIRE**

Aux titulaires de polices du Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance :

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de l'assureur préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature de l'actuaire désigné

Le 18 février 2025

Date de signature de l'opinion

Xavier Bénaroch, FCAS, FICA

Nom de l'actuaire désigné (en lettres moulées)

Montréal

Lieu où l'opinion est signée



ÉTATS FINANCIERS RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Le Groupe Estrie-Richelieu,
Compagnie d'assurance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (ci-après « la Compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants

de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- › Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie ;
- › Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- › Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation ;
- › Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 18 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120795

États financiers





ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
RÉSULTAT		
Produits d'assurance	99 276	93 913
Dépenses d'assurance	71 942	70 589
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE DÉTENU	27 334	23 324
Allocation des primes de réassurance	11 916	11 394
Montants recevables des réassureurs pour sinistres survenus	3 669	7 051
DÉPENSES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	8 247	4 343
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	19 087	18 981
Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif	5 575	4 627
Autres produits financiers	2 393	1 405
PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS	7 968	6 032
Charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis	(898)	(652)
Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif	144	84
RÉSULTAT FINANCIER NET D'ASSURANCE	(754)	(568)
Autres dépenses	(6 200)	(5 186)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	20 101	19 259
Impôts sur le résultat - exigibles	1 917	4 942
Impôts sur le résultat - différés	3 287	164
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	14 897	14 153

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	154 880	140 727
Résultat net et résultat global de l'exercice	14 897	14 153
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	169 777	154 880

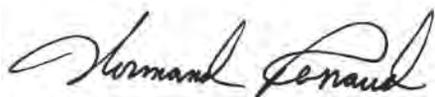
ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 556	14 265
Placements	163 902	142 807
Produits de placements à recevoir	1 249	1 082
Autres débiteurs	369	665
Actifs des contrats de réassurance	11 825	10 810
Immobilisations corporelles	1 541	1 697
Immobilisations incorporelles	12 587	14 730
Immeuble de placement	189	189
Impôts exigibles à recevoir	3 032	-
Actifs d'impôts différés	-	2 929
	207 250	189 174
PASSIF		
Impôts exigibles à payer	-	1 493
Autres créditeurs et éléments de passif	2 044	1 747
Passifs des contrats d'assurance	35 071	31 054
Passifs d'impôts différés	358	-
	37 473	34 294
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	169 777	154 880
	207 250	189 174

Au nom du conseil d'administration,



Normand Renaud,
administrateur



Rachel Missout,
administratrice

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et résultat global de l'exercice	14 897	14 153
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Perte de crédit attendue	53	80
Pertes (gains) sur vente d'immobilisations	10	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	306	300
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 038	-
Intérêt effectif	(224)	(166)
Impôt (recouvré) différé	(1 238)	1 848
Augmentation des placements à recevoir	(167)	(201)
Variation des autres débiteurs	296	(131)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	4 915	4 763
Variation des actifs relatifs aux contrats de réassurance	(1 159)	25
Charges financières relatives aux contrats d'assurance	(898)	(652)
Produits financiers relatifs aux contrats de réassurance	144	84
Variation des autres créditeurs et éléments de passif	297	(526)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(2 157)	(1 201)
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	99	167
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 212	18 541
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	16 847	18 440
Acquisitions de placements	(35 713)	(25 638)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(160)	(143)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(895)	(4 611)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 921)	(11 952)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 709)	6 589
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 265	7 675
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 556	14 264
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des intérêts	5 572	4 711

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après «la Compagnie», domiciliée et constituée au Québec en vertu de la *Loi sur les assurances* (chapitre A-32) et de la *Loi sur les sociétés par actions* (chapitre S-31.1), est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux normes IFRS de comptabilité et méthodes comptables significatives

2.1 Généralités

Les états financiers de la Compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après «normes IFRS de comptabilité»).

Les états financiers de la Compagnie sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Compagnie.

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié.

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 février 2025.

2.2 Classement des contrats d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance important de la part de ses assurés. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie consent à indemniser un titulaire de contrat lorsqu'il se produit un événement futur incertain qui affecte ce

dernier de façon défavorable. La Compagnie émet des assurances de dommages dans le domaine agricole auprès de particuliers et d'entreprises. Les produits d'assurance proposés comprennent l'assurance en biens personnels, biens commerciaux, automobile, chaudières et machines ainsi qu'en responsabilité. Ces produits offrent une protection des actifs de l'assuré et une indemnisation des autres parties qui ont subi des dommages à la suite d'un accident de l'assuré.

La Compagnie n'émet pas de contrats avec participation directe.

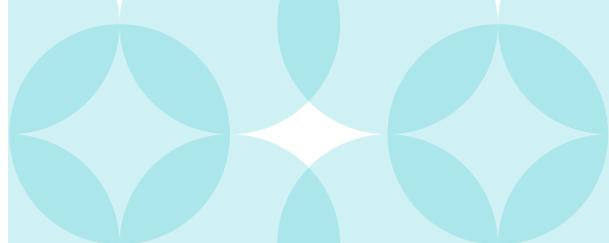
2.3 Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance

2.3.1 Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

La Compagnie évalue ses produits d'assurance et de réassurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts qui doivent être comptabilisés selon une autre norme IFRS plutôt que selon IFRS 17. Après avoir séparé tous les composants distincts, la Compagnie applique IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance (contrat d'assurance hôte). À l'heure actuelle, les produits de la Compagnie ne comportent aucun composant distinct nécessitant une séparation.

2.3.2 Niveau de regroupement

IFRS 17 exige qu'une entreprise détermine le niveau de regroupement aux fins de l'application de ses exigences. Le niveau de regroupement pour la Compagnie est déterminé en premier lieu en divisant les affaires souscrites comprises dans les portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats présentant des risques similaires qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés, sur la base de la rentabilité attendue à l'entrée en vigueur, en trois catégories: les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats. Cela signifie que, pour déterminer le niveau de regroupement, la Compagnie identifie un contrat comme la plus petite «unité», c'est-à-dire le plus petit dénominateur commun. Cependant, elle évalue si une série de contrats doit être traitée comme une seule unité sur la base d'informations raisonnables et justifiables, ou si un contrat unique contient des éléments qui doivent être séparés et traités comme s'il s'agissait de contrats autonomes. Par conséquent, ce qui est considéré comme un contrat aux fins comptables peut différer de ce qui est considéré comme un contrat à d'autres fins (aux fins juridiques ou aux fins de gestion, par exemple).



Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de l'année d'émission et de la rentabilité aux fins de comptabilisation et d'évaluation. Ainsi, pour chaque année d'émission, les portefeuilles de contrats sont divisés en trois groupes, comme suit :

- › Un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires (s'il existe de tels contrats) ;
- › Un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite (s'il existe de tels contrats) ;
- › Un groupe constitué des autres contrats du portefeuille (s'il existe de tels contrats).

La rentabilité des groupes de contrats est évaluée à l'aide de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des contrats existants et des nouveaux contrats. La Compagnie suppose qu'aucun des contrats du portefeuille n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que des faits et circonstances n'indiquent le contraire. Pour les contrats qui ne sont pas déficitaires, la Compagnie détermine si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent. La Compagnie examine les faits et circonstances pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire sur la base des éléments suivants :

- › L'information relative aux prix ;
- › L'historique de réclamation ;
- › Les facteurs contextuels (un changement dans l'environnement de marché ou une modification de la réglementation, par exemple).

2.3.3 Comptabilisation

La Compagnie comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des éventualités suivantes :

- › Le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- › Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, si les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

La Compagnie ajoute de nouveaux contrats au groupe dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le contrat répond à l'un des critères énoncés ci-dessus.

2.3.4 Périmètre du contrat

La Compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Compagnie peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- › La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.
- › Les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - › La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille ;
 - › L'établissement du montant des primes s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Les primes attendues ou des sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés à titre de passif ou d'actif, puisqu'ils sont liés à des contrats d'assurance futurs.

2.3.5 Méthode de la répartition des primes

	Options aux termes d'IFRS 17	Méthode adoptée
Admissibilité à la méthode de répartition des primes (MRP)	Sous réserve de certains critères, la MRP peut être adoptée en tant qu'approche simplifiée du modèle général d'IFRS 17.	La période de couverture pour l'assurance de bien et la responsabilité civile n'excède pas un an, ce qui permet l'application de la MRP.
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au titre des contrats d'assurance	Lorsque la période de couverture de tous les contrats faisant partie d'un groupe ne dépasse pas un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition peuvent être soit comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, soit affectés, selon une méthode systématique et rationnelle, à des groupes de contrats d'assurance (y compris les groupes futurs qui incluent des contrats d'assurance attendus des renouvellements), puis amortis sur la période de couverture du groupe auquel ils se rapportent.	Pour les contrats d'assurance de biens d'une durée d'un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.
Passif au titre des sinistres survenus ajustés en fonction de la valeur temps de l'argent	Lorsqu'on s'attend à ce que les demandes d'indemnisation soient payées dans l'année qui suit la date de survenance du sinistre, il n'est pas nécessaire d'ajuster ces montants pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.	Pour certains sinistres liés à la gamme de produits d'assurance de biens, on s'attend à ce que les sinistres survenus soient réglés dans un délai de moins d'un an. Dans tous les autres cas, le passif au titre des sinistres survenus est ajusté et actualisé pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

2.3.5.1 Contrats d'assurance – Évaluation initiale

La Compagnie applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient, comme suit :

- › La période de couverture de chacun des contrats du groupe (ce qui englobe la couverture d'assurance découlant de toutes les primes comprises dans le périmètre du contrat) n'excède pas un an.

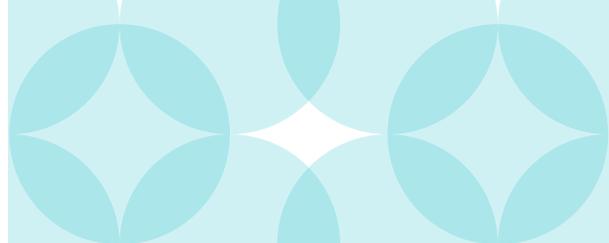
Dans le cas d'un groupe de contrats qui n'est pas déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue le passif au titre de la couverture restante de la manière suivante :

- › Les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale ;
- › Moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, sauf si les contrats ont une durée qui n'excède pas un an, auquel cas ces paiements sont comptabilisés en charges ;

- › Plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Aucune provision pour la valeur temps de l'argent n'a été constituée puisque les primes sont reçues dans un délai d'un an suivant la période de couverture.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, la Compagnie procède à une analyse supplémentaire pour déterminer si une sortie de trésorerie nette est attendue du contrat. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats et la Compagnie comptabilise en résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. La Compagnie ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées. Se reporter à la note 2.3.6.2 pour de plus amples renseignements sur l'élément de perte.



2.3.5.2 Contrats de réassurance détenus – Évaluation initiale

La Compagnie évalue ses actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient de la même manière que les contrats d'assurance qu'elle émet. Toutefois, ils sont adaptés pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent des contrats d'assurance émis (par exemple, le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits).

La Compagnie utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées à l'égard du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus lorsque certains contrats du groupe sous-jacent ne sont pas couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Le composant recouvrement de perte vient ajuster la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante.

2.3.5.3 Contrats d'assurance – Évaluation subséquente

La Compagnie évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière comme étant égale au passif au titre de la couverture restante à l'ouverture de la période :

- › Plus les primes reçues au cours de la période ;
- › Moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, à l'exception de la gamme de produits d'assurance de biens pour lesquels la Compagnie choisit de comptabiliser en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à mesure qu'ils surviennent (voir la note 2.3.5.5) ;
- › Plus tout montant se rapportant à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés en charges relativement au groupe au cours de la période de présentation de l'information financière ;
- › Moins le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

La Compagnie estime le passif au titre des sinistres survenus au montant des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible

d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, reflètent les estimations à jour du point de vue de la Compagnie et tiennent compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (ajustement au titre du risque).

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie comptabilise en résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. La Compagnie ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées. Se reporter à la note 2.3.6.2 pour de plus amples renseignements sur l'élément de perte.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat net de manière linéaire en tant que partie de la prime (par le biais des produits des activités d'assurance).

2.3.5.4 Contrats de réassurance – Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus repose sur les mêmes principes que les contrats d'assurance émis et a été adaptée pour tenir compte des caractéristiques particulières de la réassurance détenue.

Lorsque la Compagnie a établi un composant recouvrement de perte, elle le ramène ultérieurement à zéro en fonction des réductions du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents afin de tenir compte du fait que le composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Compagnie s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

2.3.5.5 Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. La Compagnie utilise une approche systématique et rationnelle pour affecter :

- › Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ;

- › Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance qui ne sont pas directement attribuables à un groupe de contrats, aux groupes du portefeuille.

Lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ont été payés ou engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé à l'état de la situation financière, un actif distinct au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé pour chacun des groupes de contrats d'assurance correspondants.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé de l'état de la situation financière lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont pris en compte dans l'évaluation initiale du groupe de contrats d'assurance concerné.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Compagnie révisé les montants des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats d'assurance non encore comptabilisés afin de refléter les modifications d'hypothèses liés à la méthode de répartition utilisée.

Après toute réaffectation, la Compagnie évalue la recouvrabilité de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, si les faits et les circonstances indiquent que l'actif peut être déprécié. Lors de l'évaluation de la recouvrabilité, la Compagnie effectue :

- › Un test de dépréciation au niveau d'un groupe de contrats d'assurance existants ou futurs ;
- › Un test de dépréciation supplémentaire portant spécifiquement sur les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont affectés aux renouvellements futurs prévus des contrats.

Si une perte de valeur est comptabilisée, la valeur comptable de l'actif est ajustée et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

La Compagnie comptabilise en résultat net la reprise de toute ou d'une partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement et augmente la valeur comptable de l'actif, dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées.

2.3.5.6 Contrats d'assurance – Modification et décomptabilisation

La Compagnie décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations liés au contrat sont éteints (c'est-à-dire acquittés, résiliés ou expirés).

Lorsqu'une modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Compagnie comptabilise les montants payés ou reçus relativement à la modification du contrat comme un ajustement du passif correspondant au titre de la couverture restante.

2.3.6 Présentation

La Compagnie a présenté séparément, à l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

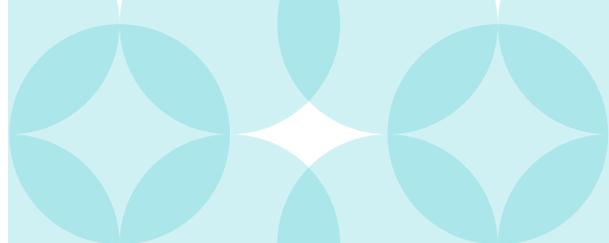
La Compagnie ventile le montant total comptabilisé à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global entre un poste de résultat des activités d'assurance, constitué des produits et des charges liés aux activités d'assurance, et un poste de produits financiers ou charges financières d'assurance.

La Compagnie ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre une partie financière et une partie non financière et inclut la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

La Compagnie présente les produits ou les charges afférents aux contrats de réassurance détenus séparément des charges ou des produits afférents aux contrats d'assurance émis.

2.3.6.1 Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance pour la période correspondent au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période. La Compagnie répartit le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps. Cependant, si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, elle répartit le montant en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.



Si les faits et circonstances changent, la Compagnie change de méthode de répartition au besoin en choisissant la méthode appropriée. Le changement est comptabilisé de manière prospective à titre de modification d'estimation comptable.

Pour les périodes présentées, la totalité des produits ont été comptabilisés en fonction de l'écoulement du temps.

2.3.6.2 Éléments de perte

La Compagnie suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire. Lorsque ce n'est pas le cas, et si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances mentionnés à la note 2.3.2 indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie établit un élément de perte correspondant à l'excédent des flux de trésorerie liés à l'exécution qui se rapportent à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante du groupe, déterminée de la manière indiquée à la note 2.3.5.3. En conséquence, à la clôture de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

2.3.6.3 Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- › L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations ;
- › L'effet du risque financier et de ses variations.

La Compagnie ventile les produits financiers ou les charges financières afférents aux contrats d'assurance émis pour sa gamme de produits d'assurance de dommages au résultat net. La Compagnie ne ventile pas les produits financiers et charges financières puisque les actifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et évalués à la JVRN.

2.3.6.4 Produits nets ou charges nettes afférents aux contrats de réassurance détenus

La Compagnie présente séparément, dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, les sommes qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que l'imputation des primes de réassurance payées. Elle traite les flux de trésorerie liés à la réassurance

qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et exclut les composants investissement et les commissions de réassurance de l'imputation des primes de réassurance présentées à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

2.4 Instruments financiers

2.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

2.4.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- › Au coût amorti ;
- › À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ;
- › À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la Compagnie ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVAERG.

Le classement dépend à la fois :

- › Du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

- Des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, les produits financiers ou les autres éléments financiers.

Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit :

a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Compagnie font partie de cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations, les dépôts à terme et autres, les produits de placements à recevoir et les autres débiteurs.

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN. De plus, peu importe le modèle économique, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont comptabilisés à la JVRN.

La catégorie comprend également les placements en instruments de capitaux propres. La Compagnie comptabilise ces placements à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser ses titres de capitaux propres cotés à la JVAERG.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Les actions et les titres indiciaires sont classés à la JVRN. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Autres produits financiers ».

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues. Les instruments soumis aux nouvelles dispositions comprennent les prêts et les autres actifs financiers sous formes d'instruments d'emprunt évalués au coût amorti.

La Compagnie doit tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

À chaque date des états financiers, la Compagnie évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers et comptabilise une provision relative à ces pertes de crédit. En cas de dépréciation, la Compagnie comptabilise et présente la provision pour pertes de crédit de la façon décrite ci-après, en fonction des différents types d'actifs et de leur classification. La provision pour pertes de crédit des actifs financiers évalués au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute des actifs financiers dans l'état de la situation financière et comptabilisée à l'état des résultats dans Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif. Si le risque de crédit associé à l'actif financier à la date des états financiers est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie comptabilise une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir relativement à cet actif financier. Inversement, advenant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de l'actif financier.

L'évaluation des pertes de crédits attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

c) Passifs financiers

Les passifs financiers de la Compagnie comprennent les autres créditeurs et éléments de passif.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si la Compagnie a désigné un passif financier à la JVRN.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN, qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur avec les profits ou les pertes comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les produits nets tirés des placements.

d) Produits tirés des placements

Les intérêts sur les placements sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif ».

Les dividendes sur les actions sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Autres produits financiers ».

e) Juste valeur

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dont les prix cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles, et des actifs non financiers. Pour ce faire, des estimations et des hypothèses doivent être élaborées en fonction des données qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir le prix de l'instrument. La direction tente, dans la mesure du possible, de fonder ses hypothèses sur des données observables. Cependant, ces dernières ne sont pas toujours disponibles. Dans un tel cas, la direction utilise la meilleure information disponible. Les estimations de la juste valeur peuvent différer des prix réels qui seraient atteints dans une transaction sans lien de dépendance à la date de clôture.

2.5 Immeuble de placement

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée:

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5%
Aménagement	Linéaire	10%
Ameublement et matériel	Dégressif	20%
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 1/3%

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les frais directement attribuables à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels.

La période d'amortissement commence lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation et cesse lorsque l'actif est comptabilisé comme un actif détenu en vue de la vente ou est décomptabilisé.

	Terme
Logiciels	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles, incorporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable. Les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont testés annuellement.

2.9 Test de suffisance du passif

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la Compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

2.10 Impôts

La charge d'impôts sur le résultat de la période se compose des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les impôts exigibles sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal, selon laquelle des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable et leur base fiscale respective, et ce, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable auquel les différences temporaires peuvent être imputées sera disponible dans le futur.

2.11 Conversion des devises

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

2.12 Avoir des membres

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

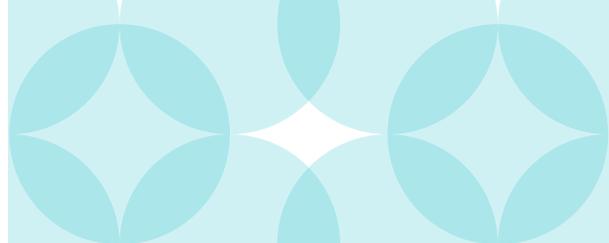
3. Jugements importants et principales estimations comptables

3.1 Incertitudes relatives aux jugements et estimations

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

3.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La Compagnie applique la MRP pour simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. Lors de l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la Compagnie actualise les flux de trésorerie qui devraient survenir plus d'un an après la date à laquelle les sinistres se produisent et inclut un ajustement explicite du risque au titre du risque non financier.



3.2.1 Passif au titre de la couverture restante

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes correspondants de contrats d'assurance comptabilisés à l'état de la situation financière (y compris les groupes qui incluront des contrats d'assurance attendus des renouvellements). Un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant ait été comptabilisé.

Le choix de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges lorsqu'ils sont engagés pour un groupe de contrats d'assurance a pour effet d'augmenter le passif au titre de la couverture restante et de réduire la probabilité qu'une perte sur contrat déficitaire soit subie ultérieurement. Il y aurait, lorsque la dépense est engagée, une augmentation de la charge comptabilisée en résultat net, qui serait contrebalancée par une augmentation du bénéfice dégagé au cours de la période de couverture.

Groupes déficitaires

Pour les groupes de contrats déficitaires, le passif au titre de la couverture restante est déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution. Tout composant de recouvrement de perte est déterminé d'après l'élément de perte comptabilisé à l'égard des contrats sous-jacents et le recouvrement attendu sur ces sinistres à partir des contrats de réassurance détenus.

3.2.2 Passif au titre des sinistres survenus

L'estimation des provisions au titre des sinistres survenus a été effectuée selon les méthodes actuarielles suivantes : matérialisation des sinistres encourus, méthode Bornhuetter-Ferguson sur sinistres encourus et sinistres anticipés.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que les résultats techniques antérieurs d'une compagnie peuvent servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût final de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies sur la base de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. L'évolution passée des sinistres est analysée par année de survenance et par secteur d'activité. Les sinistres importants sont également analysés. Les sinistres importants peuvent être traités séparément, soit

en faisant l'objet d'une provision à la valeur nominale du montant estimé par les experts en sinistres, soit en étant projetés séparément afin de refléter leur évolution future. Les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation sont basées sur l'historiques de la Compagnie et la réalité du marché d'assurance et du contexte économique.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (par exemple, pour refléter des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou de marché tels que l'attitude du public à l'égard des sinistres, les conditions économiques, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que des facteurs internes tels que la composition du portefeuille, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres) afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée par la probabilité dans l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes impliquées.

Certains des contrats d'assurance de biens souscrits permettent à la Compagnie de vendre les biens acquis dans le cadre du règlement d'un sinistre. La Compagnie a également le droit d'intenter une poursuite contre des tiers relativement au paiement d'une partie ou de la totalité des coûts. Les estimations des récupérations et des remboursements de subrogation sont considérées comme une provision lors de l'évaluation du coût final des sinistres.

Parmi les autres circonstances ayant une incidence sur la fiabilité des hypothèses, on compte les variations des taux d'intérêt et les délais de règlement.

Taux d'actualisation

La Compagnie a choisi d'utiliser une approche hybride entre l'approche ascendante et descendante pour déterminer les taux d'actualisation servant à ajuster les estimés de flux de trésorerie afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ceux-ci. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir de taux sans risque auxquels sont ajoutés une prime d'illiquidité afin de tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Les taux d'actualisation appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs sont indiqués ci-dessous (contrats d'assurance et contrats de réassurance):

	1 an		5 ans		10 ans	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux illiquide	3,57%	5,39%	3,58%	4,07%	3,96%	4,16%
Taux liquide	3,03%	4,52%	3,09%	3,28%	3,41%	3,41%

Ajustement au titre du risque non financier

- › L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité que la Compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude liée à la possibilité que les flux de trésorerie futurs excèdent le montant de la valeur prévue.
- › La Compagnie a estimé l'ajustement au titre du risque en utilisant la méthode des niveaux de confiance (probabilité de suffisance) au 70^e percentile. En d'autres termes, elle a évalué son indifférence à l'incertitude pour toutes les gammes de produits (en tant qu'indication de l'indemnité qu'elle exigerait pour la prise en charge du risque non financier) comme étant équivalente au niveau de confiance du 70^e percentile moins la moyenne d'une distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. La Compagnie a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie futurs et le montant supplémentaire au-dessus de la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs nécessaire pour atteindre les centiles cibles.

L'ajustement pour le risque de 10,0% en automobile, 9,0% en biens et chaudières et machines ainsi que 11,0% en responsabilité se situe dans cet intervalle de niveau de confiance. Cette variation est présentée dans le résultat des activités d'assurance.

Charges financières d'assurance

La variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des passifs d'assurance est présentée dans les charges financières d'assurance.

3.3 Comptabilisation des actifs d'impôt différé

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputés les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude.

4. Normes, modifications et interprétations de normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Compagnie n'a pas adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur et la Compagnie ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables significatives de la Compagnie au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position, mais ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Compagnie.



IFRS 18 États financiers: Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- › Deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat ;
- › Le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories ;
- › Une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction ;
- › Une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Compagnie travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers de base et les notes aux états financiers.

5. Charges liées au personnel

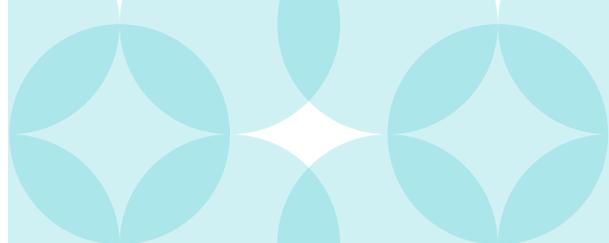
	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
Salaires	7 216	5 950
Avantages sociaux	1 372	1 086
	8 588	7 036

6. Instruments financiers

› ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers au coût amorti comprennent des dépôts à terme, des obligations et autres prêts portant intérêts à des taux fixes variant de 0,60 % à 9,19 % pour lesquels une juste valeur est calculée. Pour les autres actifs financiers, la valeur comptable correspond à la juste valeur. Ils viennent à échéance entre 2025 et 2034. La valeur comptable (évaluée au coût amorti) et la juste valeur de ces actifs financiers se détaillent comme suit :

	2024-12-31			2023-12-31		
	Valeur comptable au coût amorti	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)	Valeur comptable au coût amorti	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 556	12 556		14 265	14 265	
Produits de placements à recevoir	1 249	1 249		1 082	1 082	
Autres débiteurs	369	369		665	665	
	14 174	14 174		16 012	16 012	
Dépôts à terme	16 350	16 796	446	15 850	15 690	(160)
Autres				15	15	
	16 350	16 796	446	15 865	15 705	(160)
Obligations						
Provincial	2 055	2 056	1	500	497	(3)
Municipal	114 943	112 468	(2 475)	106 022	100 214	(5 808)
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	10 160	10 782	622	6 652	6 881	229
Sous la cote A	5 352	5 624	272	4 186	4 335	149
	132 510	130 930	(1 580)	117 360	111 927	(5 433)
	163 034	161 900	(1 134)	149 237	143 644	(5 593)



› ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (JVRN)

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
	Juste valeur	Juste valeur
Actions et titres indiciels	15 042	9 582

› PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
	Valeur comptable au coût amorti	Valeur comptable au coût amorti
Autres créditeurs et éléments de passif	2 044	1 747

Pour les passifs financiers, la valeur comptable correspond à la juste valeur.

› Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2: des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement ;

Niveau 3: des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

2024	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2024				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Dépôts à terme		16 350		16 350
Obligations		132 510		132 510
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Actions et titres indiciels	15 042			15 042
	15 042	148 860		163 902

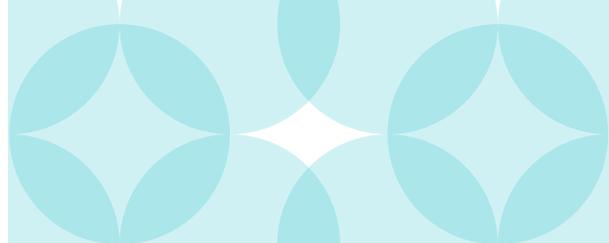
2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2023				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Dépôts à terme		15 850		15 850
Autres		15		15
Obligations		117 360		117 360
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Actions et titres indiciels	9 582			9 582
	9 582	133 225		142 807

Les placements au coût amorti ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observables sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

› PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS

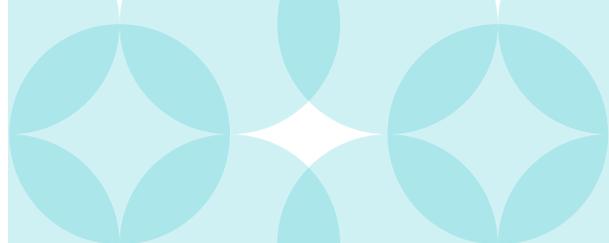
	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
Placements au coût amorti (Autres) - Intérêts	1 372	1 147
Placements au coût amorti (Obligations) - Intérêts	4 203	3 480
Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif	5 575	4 627
Dividendes	237	203
Plus-value (moins-value) sur actions et titres indiciels	2 156	1 202
Autres produits financiers	2 393	1 405
	7 968	6 032



7. Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Au 31 décembre 2024	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus		Total \$
	Excluant le composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	4 647		24 166	2 241	31 054
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	4 647		24 166	2 241	31 054
Produits des activités d'assurance	(99 276)				(99 276)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance			39 187	1 308	40 495
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	32 511				32 511
Pertes et reprise de pertes sur contrats déficitaires					
Rajustement des passifs au titre des sinistres survenus			(192)	(872)	(1 064)
Charges afférentes aux activités d'assurance	32 511		38 995	436	71 942
Composants investissements					
Résultat des activités d'assurance	(66 765)		38 995	436	(27 334)
Charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance			898		898
Effet des variations des cours de change					
Total des variations de l'état du résultat global	(66 765)		39 893	436	(26 435)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	101 304				101 304
Réclamations et autres dépenses payées			(37 012)		(37 012)
Flux de trésorerie relatifs liés aux frais d'acquisition	(33 841)				(33 841)
Total des flux de trésorerie	67 463		(37 012)		30 452
Autre variation de la valeur comptable nette des contrats d'assurance					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	5 345		27 048	2 678	35 071
Passif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre	5 345		27 048	2 678	35 071
Actif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	5 345		27 048	2 678	35 071

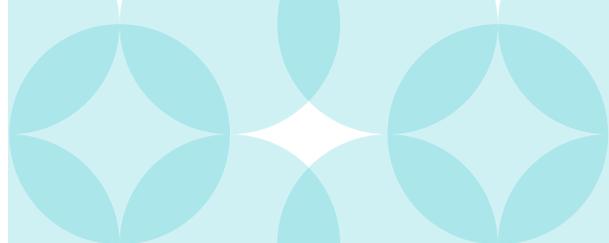
	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus		Total \$
	Excluant le composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Au 31 décembre 2023					
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	5 304		19 262	2 383	26 949
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	5 304		19 262	2 383	26 949
Produits des activités d'assurance	(93 913)				(93 913)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance			38 158	1 023	39 181
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	27 662				27 662
Pertes et reprise de pertes sur contrats déficitaires					
Rajustement des passifs au titre des sinistres survenus			4 911	(1 165)	3 746
Charges afférentes aux activités d'assurance	27 662		43 069	(142)	70 589
Composants investissements					
Résultat des activités d'assurance	(66 251)		43 069	(142)	(23 324)
Charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance			652		652
Effet des variations des cours de change					
Total des variations de l'état du résultat global	(66 251)		43 721	(142)	(22 672)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	96 771				96 771
Réclamations et autres dépenses payées			(38 817)		(38 817)
Flux de trésorerie relatifs liés aux frais d'acquisition	(31 177)				(31 177)
Total des flux de trésorerie	65 594		(38 817)		26 777
Autre variation de la valeur comptable nette des contrats d'assurance					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	4 647		24 166	2 241	31 054
Passif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre	4 647		24 166	2 241	31 054
Actif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	4 647		24 166	2 241	31 054



8. Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Au 31 décembre 2024	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables pour sinistres survenus		Total \$
	Excluant le recouvrement de la composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 009		3 485	316	10 810
Solde d'ouverture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	7 009		3 485	316	10 810
Répartition des primes de réassurance payées	(11 916)				(11 916)
Montant recouvrable pour sinistres survenus et autres dépenses			4 260	148	4 408
Recouvrement de pertes découlant des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ajustements					
Rajustement des actifs au titres des sinistres survenus			(689)	(50)	(739)
Montants recouvrables auprès des réassureurs			3 571	98	3 669
Dépenses nettes des contrats de réassurances détenus	(11 916)		3 571	98	(8 247)
Charges (produits) financiers de réassurance					
Produits financiers ou charges financières nets afférents aux traités de réassurance détenus			144		144
Effet de la variation des taux de change					
Variation totale à l'état du résultat global	(11 916)		3 715	98	(8 103)
Flux de trésorerie					
Primes payées	11 974				11 974
Montants reçus			(2 856)		(2 856)
Flux de trésorerie total	11 974		(2 856)		9 118
Autres variations					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 067		4 344	414	11 825
Solde de clôture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 067		4 344	414	11 825
Solde de clôture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 067		4 344	414	11 825

	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables pour sinistres survenus		Total \$
	Excluant le recouvrement de la composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Au 31 décembre 2023					
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 746		2 823	349	10 918
Solde d'ouverture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	7 746		2 823	349	10 918
Répartition des primes de réassurance payées	(11 394)				(11 394)
Montant recouvrable pour sinistres survenus et autres dépenses			4 601	89	4 690
Recouvrement de pertes découlant des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ajustements					
Rajustement des actifs au titres des sinistres survenus			2 482	(122)	2 361
Montants recouvrables auprès des réassureurs			7 083	(33)	7 051
Dépenses nettes des contrats de réassurances détenus	(11 394)		7 083	(33)	(4 343)
Charges (produits) financiers de réassurance					
Produits financiers ou charges financières nets afférents aux traités de réassurance détenus			84		84
Effet de la variation des taux de change					
Variation totale à l'état du résultat global	(11 394)		7 167	(33)	(4 259)
Flux de trésorerie					
Primes payées	10 657				10 657
Montants reçus			(6 505)		(6 505)
Flux de trésorerie total	10 657		(6 505)		4 152
Autres variations					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 009		3 485	316	10 810
Solde de clôture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 009		3 485	316	10 810
Solde de clôture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 009		3 485	316	10 810



› RÉSULTATS FINANCIERS NETS D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente les sources de produits et les charges financières nettes d'assurance :

	2024 \$	2023 \$
Produits financiers (charges financières) d'assurance		
Déroulement de l'escompte	119	83
Effet de la variation des hypothèses d'escompte	25	1
	144	84
Produits financiers (charges financières) de réassurance		
Déroulement de l'escompte	(773)	(624)
Effet de la variation des hypothèses d'escompte	(125)	(28)
	(898)	(652)

9. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi au résultat avant impôts en raison des éléments suivants :

	2024 \$	2023 \$
Résultat avant impôts	20 101	19 259
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5%	26,5%
Charge d'impôts prévue	5 327	5 106
Éléments non déductibles aux fins fiscales	26	30
Éléments non imposables	(86)	(42)
Autres	(63)	14
Charge d'impôts sur le résultat	5 204	5 108
La charge d'impôts sur le résultat comprend :		
<i>Impôts sur le résultat-exigibles</i>	1 917	4 942
<i>Impôts sur le résultat-différés</i>	3 287	164
	5 204	5 106

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés au 31 décembre sont présentées ci-dessous:

	2024 \$	2023 \$
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Immobilisations corporelles et incorporelles		2 711
Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement	331	295
Autres	41	
	372	3 006
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Immobilisations corporelles et incorporelles	718	
Placements	12	77
(PASSIFS) ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	(358)	2 929

10. Immobilisations corporelles

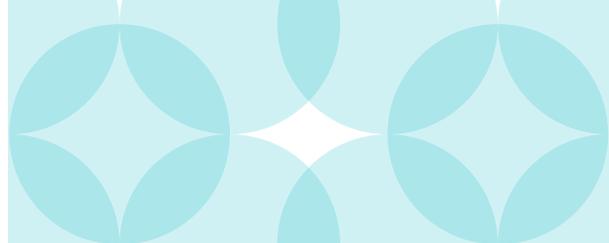
La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit:

2024	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 601	388	534	1 712	5 613
Acquisitions				123	37	160
Dispositions				60		60
Solde au 31 décembre	378	2 601	388	597	1 749	5 713
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 826	367	364	1 359	3 916
Amortissement		39	8	57	202	306
Dispositions				50		50
Solde au 31 décembre		1 865	375	370	1 561	4 172
Valeur comptable au 31 décembre	378	736	13	227	188	1 541

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)



2023	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 599	388	543	1 724	5 632
Acquisitions		2		4	137	143
Dispositions				13	149	162
Solde au 31 décembre	378	2 601	388	534	1 712	5 613
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 785	359	334	1 299	3 777
Amortissement		41	8	42	209	300
Dispositions				12	149	161
Solde au 31 décembre		1 826	367	364	1 359	3 916
Valeur comptable au 31 décembre	378	775	21	170	353	1 697

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 sont présentées dans les dépenses d'assurance pour un montant de 4 mille \$ (4 mille \$ en 2023) ainsi que dans les autres dépenses pour un montant de 302 mille \$ (297 mille \$ en 2023).

11. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles se détaille comme suit:

	Logiciels	
	2024 \$	2023 \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE		
Solde au 1 ^{er} janvier	14 730	10 119
Acquisitions	895	4 611
Dispositions		
Solde au 31 décembre	15 625	14 730
AMORTISSEMENT CUMULÉ		
Solde au 1 ^{er} janvier		
Amortissement	3 038	
Dispositions		
Solde au 31 décembre	3 038	
Valeur comptable au 31 décembre	12 587	14 730

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 est présentée dans les dépenses d'assurance en totalité.

12. Emprunt bancaire

La Compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (5,45 % au 31 décembre 2024, 7,20 % au 31 décembre 2023). Aux 31 décembre 2024 et 2023, les facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

13. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

Les principaux types de risques sont le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de crédit.

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la Compagnie est exposée dans le cadre de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, d'une politique et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en place par les dirigeants.

› RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier, à un contrat d'assurance émis en position d'actif ou à un contrat de réassurance détenu omette de s'acquitter d'une obligation et occasionne de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La Compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la Compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la Compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi un risque de crédit est assumé par la Compagnie à l'égard des réassureurs. À chaque date de clôture, la direction évalue la solvabilité des réassureurs et met à jour la stratégie d'achat de réassurance.

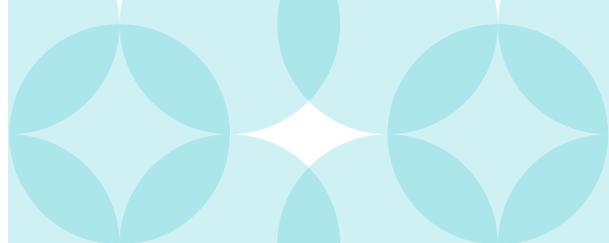
La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte significative relativement à ses réassureurs.

Le risque de crédit de la trésorerie et des dépôts à terme est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la Compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. La nature de l'exposition de la Compagnie au risque de crédit ainsi que ses objectifs, politiques et procédures de gestion et d'évaluation des risques n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Tous les placements de la Compagnie en titres de créance évalués au coût amorti sont considérés comme présentant un faible risque de crédit et la correction de valeur pour pertes comptabilisée est fondée sur les pertes attendues pour 12 mois. La direction considère les obligations cotées comme ayant un faible risque de crédit si elles présentent une cote de crédit externe de haute qualité (catégorie investissement).

La Compagnie s'expose au risque de crédit surtout en raison de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La Compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la Compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable.



La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

La Compagnie gère sa gamme de produits afin de s'assurer qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

› RISQUE DE MARCHÉ ET TAUX D'INTÉRÊT

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, d'un contrat d'assurance émis ou d'un contrat de réassurance détenu fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques: le risque lié aux taux de change (risque de change), le risque lié aux taux d'intérêt du marché (risque de taux d'intérêt) et le risque lié aux prix du marché (risque de prix). La nature de l'exposition de la Compagnie aux risques de marché ainsi que ses objectifs, politiques et procédures de gestion et d'évaluation des risques n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

L'exposition au risque de change est négligeable.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque de variations de la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement des prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur ou par tout autre facteur affectant un marché ou un segment de marché. La Compagnie est exposée à un autre risque de prix en raison des titres de capitaux propres cotés. Dans la composition de son portefeuille de placements, la Compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé. L'incidence sur l'avoir des membres d'une variation des marchés boursiers aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes les autres variables demeurant inchangées, serait négligeable.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un contrat d'assurance ou de réassurance fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent la Compagnie au risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

L'exposition de la Compagnie au risque de taux d'intérêt en raison des placements au coût amorti selon leur échéance s'établit comme suit:

Échéancier au 31 décembre 2024	Moins d'un an \$	Un à trois ans \$	Trois à cinq ans \$	Cinq à dix ans \$	Valeur comptable \$
Placements au coût amorti	17 946	58 014	38 095	34 805	148 860
Total (en pourcentage)	12,1 %	39,0 %	25,6 %	23,3 %	100 %

Échéancier au 31 décembre 2023	Moins d'un an \$	Un à trois ans \$	Trois à cinq ans \$	Cinq à dix ans \$	Valeur comptable \$
Placements au coût amorti	16 414	51 201	30 274	35 336	133 225
Total (en pourcentage)	12,3 %	38,4 %	22,7 %	26,6 %	100 %

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux obligations, faisant partie des placements au coût amorti, sont respectivement de 4,31% et 3,58% (4,35% et 3,20% en 2023).

Une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêt du marché, tous les autres facteurs demeurant inchangés, aurait un impact sur la valeur des obligations de plus ou moins 1,33 M\$ au 31 décembre 2024 et 1,18 M\$ au 31 décembre 2023. La méthode utilisée pour établir les informations relatives à la sensibilité et les hypothèses importantes n'a pas changé par rapport à la période précédente.

En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait s'avérer importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides. Les politiques et procédures décrites ci-après ont été mises en place pour atténuer l'exposition de la Compagnie au risque de liquidité.

La Compagnie maintient un portefeuille d'actifs très négociables et diversifiés qui peuvent être facilement liquidés en cas d'interruption imprévisible des flux de trésorerie. Elle dispose d'une marge de crédit confirmée qu'elle peut utiliser pour combler ses besoins de liquidités.

Profil des échéances

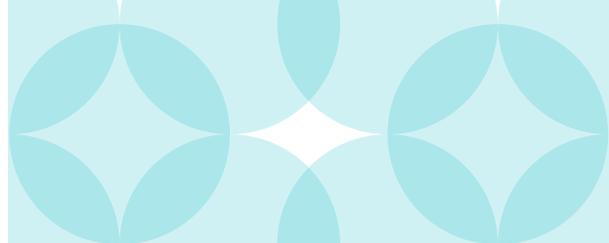
Les créditeurs et autres éléments du passif ont une échéance de moins d'un an.

Analyse des échéances des passifs au titre des sinistres survenus d'assurance et de réassurance (sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs)

La Compagnie a aussi recours à la réassurance pour limiter ses engagements nets à l'égard des sinistres par période d'assurance.

Le tableau qui suit présente sommairement le profil des échéances des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs de la Compagnie, sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient être versés au cours des périodes présentées.

2024 En milliers de dollars	Jusqu'à 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Automobile	936	38	6				980
Biens incluant chaudières et machines	13 416	1 476	482	246	35	19	15 674
Responsabilité	7 287	3 019	1 655	717	306	88	13 072
TOTAL	21 639	4 533	2 143	963	341	107	29 726



2023 En milliers de dollars	Jusqu'à 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Automobile	623	4					627
Biens incluant chaudières et machines	10 492	1 961	658	203	67	15	13 396
Responsabilité	5 319	3 364	2 280	773	461	187	12 384
TOTAL	16 434	5 329	2 938	976	528	202	26 407

› RISQUE D'ASSURANCE

Contrats d'assurance et contrats de réassurance

La Compagnie émet principalement les types de contrats d'assurance suivants: en biens personnels, biens commerciaux, automobile, chaudières et machines ainsi qu'en responsabilité.

La Compagnie est exposée au risque que le passif des contrats d'assurance figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisant.

L'objectif de la Compagnie est de s'assurer que des provisions suffisantes sont disponibles pour couvrir les engagements liés aux contrats d'assurance et de réassurance qu'elle émet. L'exposition au risque est atténuée par la diversification des portefeuilles de contrats d'assurance. La variabilité des risques est également améliorée par une sélection et une mise en œuvre minutieuses des lignes directrices de la stratégie de souscription, ainsi que par le recours à des accords de réassurance. En outre, des politiques strictes d'examen des sinistres visant à évaluer tous les nouveaux sinistres et les demandes d'indemnisation en cours, un examen régulier et détaillé des procédures de traitement des sinistres et des enquêtes fréquentes sur les éventuels sinistres frauduleux sont mis en place pour réduire l'exposition au risque de la Compagnie. La Compagnie applique également une politique de gestion active et de règlement rapide des sinistres afin de réduire son exposition à des développements futurs imprévisibles susceptibles d'avoir une incidence négative sur les activités. La Compagnie atténue le risque d'inflation en prenant en considération l'inflation attendue lors de l'estimation du passif au titre des contrats d'assurance et en maintenant une tarification appropriée.

Pour se protéger des risques découlant de ses activités d'assurance dont notamment des risques provenant de la volatilité inhérente de la sinistralité ainsi que de ceux provenant de catastrophes et de leurs effets respectifs sur la solvabilité de la Compagnie, celle-ci souscrit annuellement divers traités de réassurance tel que prévu dans le cadre de son programme d'atténuation des risques. Ces traités sont actuellement au nombre de cinq et couvrent tant les pertes en biens, en responsabilité civile générale, en responsabilité de pollution, en responsabilité complémentaire et excédentaire ainsi qu'en cas de catastrophe.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière cohérente avec les passifs au titre des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la Compagnie ait conclu des accords de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes à l'égard de ses assurés et est donc exposée à un risque de crédit lié à la réassurance détenue dans la mesure où un réassureur est incapable de s'acquitter de ses obligations.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Les tableaux suivants montrent la concentration du passif net des contrats d'assurance par type de contrat :

En milliers de dollars	2024			2023		
	Contrats d'assurance \$	Contrats de réassurance détenus \$	Montant net \$	Contrats d'assurance \$	Contrats de réassurance détenus \$	Montant net \$
Autres	323		323	251		251
Biens personnels	3 355	88	3 267	3 421	84	3 337
Biens commerciaux	16 196	10 035	6 161	13 374	9 202	4 172
Automobile	1 206		1 206	780		780
Chaudières et machines	530		530	507		507
Responsabilité	13 461	1 702	11 759	12 721	1 524	11 197
Total des contrats d'assurance, montant net	35 071	11 825	23 246	31 054	10 810	20 244

Sensibilités

Nous traitons, au tableau ci-après, de la sensibilité du passif au titre des sinistres survenus à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et est préparée selon IFRS 17.

La méthode utilisée pour établir les informations relatives à la sensibilité et les hypothèses importantes n'a pas changé par rapport à la période précédente.

En milliers de dollars	Modification des hypothèses	Incidence du bénéfice avant impôt, avant déduction des contrats de réassurance \$	Incidence du bénéfice avant impôt, après déduction des contrats de réassurance \$	Incidence sur les capitaux propres, avant déduction des contrats de réassurance \$	Incidence sur les capitaux propres, après déduction des contrats de réassurance \$
Taux d'actualisation	+ 1 %	277	237	277	237
Marge pour écart défavorable - matérialisation des sinistres	+ 5 %	(1 361)	(1 142)	(1 361)	(1 142)
Taux d'actualisation	- 1 %	(286)	(245)	(286)	(245)
Marge pour écart défavorable - matérialisation des sinistres	- 5 %	1 359	1 141	1 359	1 141

Pour les taux sans risque, l'actuaire utilise les taux des obligations sans coupon du Gouvernement du Canada au 31 décembre 2024.

Pour déterminer la prime d'illiquidité, l'actuaire utilise comme portefeuille de référence le BAML 2024 Canada Bond Index au 30 novembre 2024.

Évolution des sinistres

Lors de l'établissement des provisions pour sinistres, la Compagnie tient compte de la probabilité et de l'ampleur de résultats techniques futurs plus défavorables que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement au titre du risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des sinistres est la plus grande lorsque le sinistre est à un stade précoce de matérialisation. Au fur et à mesure de l'évolution des sinistres, le coût final des sinistres devient plus certain.

Les tableaux suivants présentent les estimations des sinistres survenus cumulés, y compris les sinistres déclarés et les sinistres survenus non déclarés pour chaque année de survenance successive à chaque date de présentation de l'information financière, ainsi que les paiements cumulés à ce jour.

En milliers de dollars / Année de survenance	Avant 2020*	2020*	2021*	2022	2023	2024	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
À la fin de l'année de survenance			37 646	37 361	35 558	39 617	
Un an plus tard			38 095	43 664	35 771		
Deux ans plus tard			37 791	43 188			
Trois ans plus tard			37 486				
Estimations brutes du montant non actualisé des sinistres			37 486	43 188	35 771	39 617	156 062
À la fin de l'année de survenance			29 480	26 619	24 628	25 432	
Un an plus tard			35 789	37 255	32 813		
Deux ans plus tard			36 321	37 754			
Trois ans plus tard			36 654				
Cumul des paiements à ce jour			36 654	37 754	32 813	25 432	132 653
Montant brut non actualisé des passifs au titre des sinistres survenus	2 620	1 994	833	5 432	2 958	14 185	28 022
Incidence de l'actualisation	207	150	51	303	138	855	1 704
Total du montant brut des passifs au titre des sinistres survenus	2 827	2 144	884	5 735	3 096	15 040	29 726

	Estimations de la valeur réelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
	\$	\$	\$
Total du montant brut des passifs au titre des sinistres survenus	27 048	2 678	29 726
Lié à ce qui suit:			
Automobile	891	89	980
Biens personnels	2 179	198	2 377
Biens commerciaux	12 181	1 096	13 277
Chaudières et machines	20		20
Responsabilité	11 777	1 295	13 072

14. Gestion du capital

Le capital de la Compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la Compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

Capital réglementaire

La Compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du test de capital minimal (TCM) à 100 % et le ratio cible d'intervention à 150 %. L'AMF exige également que la Compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un TCM. Pour l'année 2024, la Compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260 % (260 % en 2023). Au 31 décembre 2024, le ratio du TCM de la Compagnie s'établissait à 819 % (813 % pour 2023) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la Compagnie exécute l'Examen de la santé financière afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

15. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la Compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

Transactions avec les dirigeants et les administrateurs	2024-12-31 \$	2023-12-31 \$
Primes d'assurance souscrites	526	465
Charges de sinistres	42	39
Salaires et avantages sociaux	1 461	1 259

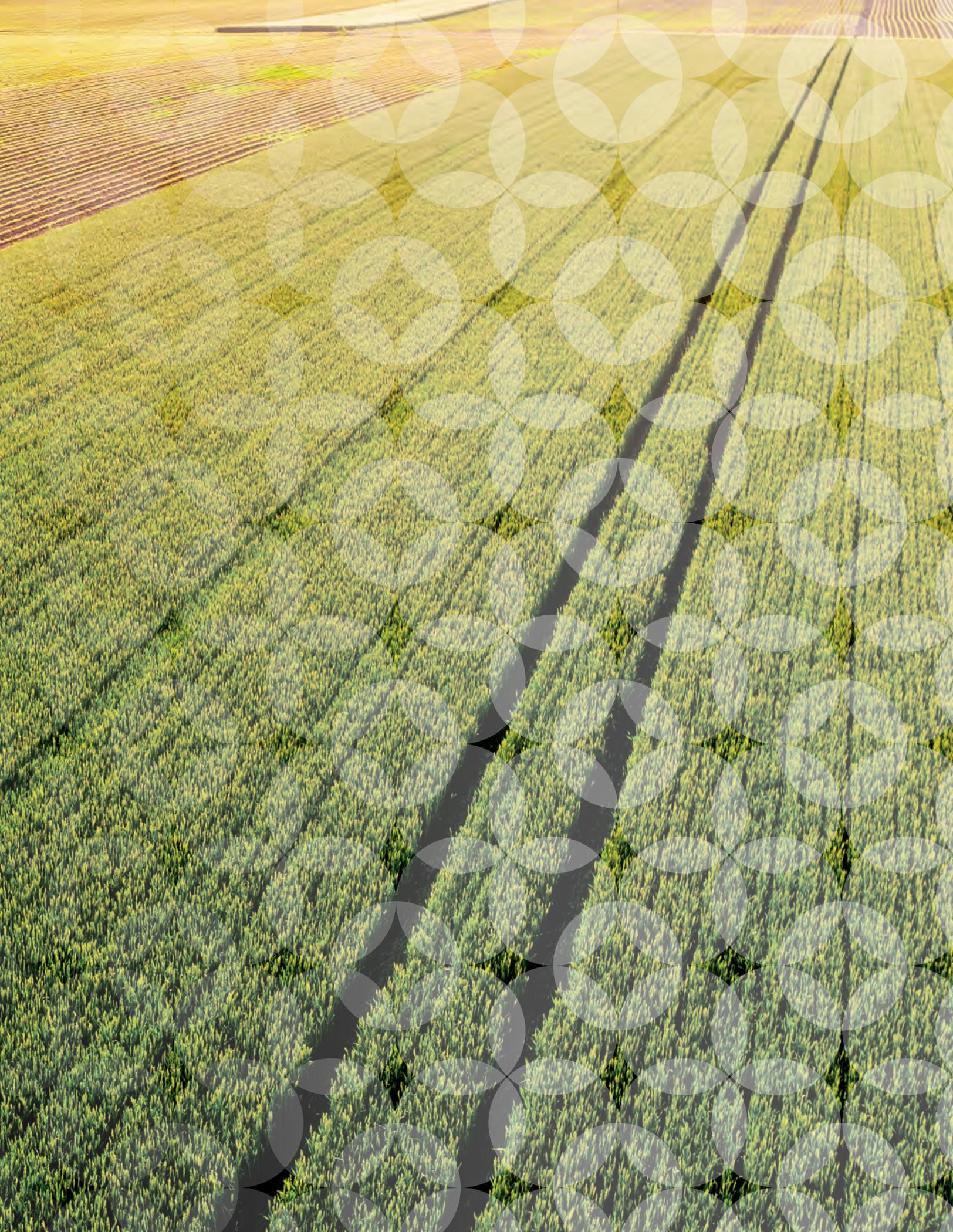
Les salaires et avantages sociaux n'incluent aucun salaire capitalisé pour le développement d'immobilisations incorporelles générées à l'interne pour 2024. Ils incluaient 149 mille \$ au 31 décembre 2023.

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2024 s'élève à 179 mille \$ (162 mille \$ au 31 décembre 2023).

16. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.









**ESTRIE
RICHELIEU**
ASSURANCE AGRICOLE

estrierichelieu.com

770, rue Principale
Granby, Québec J2G 2Y7
450 378-0101 | 800 363-8971